



## **COMPTE RENDU DE LA 162<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES**

*(Adopté)*

**DATE :** Le 24 février 2010

**LIEU :** Salle Innsbruck de l'Hôtel Alpin, Rouyn-Noranda

**PRÉSENTS :** Serge Alain, Québec  
Josée Brazeau, Québec  
Glen Cooper, Administration régionale crie (ARC)  
Annie Déziel, Canada  
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente  
Maryse Lemire, Canada  
Chantal Otter Tétreault, ARC  
Jean Picard, Canada  
James Yantha, Canada

Geneviève Dionne, analyste en environnement  
Marc Jetten, secrétaire exécutif

**ABSENTS :** Ashley Iserhoff, ARC, président  
Willie Iserhoff, membre d'office du CCCPP  
Pierre Moses, Québec

**INVITÉS :** Denis Blais, Bureau de coordination du Nord-du-Québec,  
Transports Québec

### **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La vice-présidente souhaite la bienvenue aux membres et particulièrement à James Yantha qui s'est récemment joint au CCEBJ en tant que membre du Canada. M. Yantha est négociateur pour le Bureau de mise en œuvre de la Baie James (Affaires indiennes et du Nord Canada).

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Chantal Otter Tétreault, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 161<sup>e</sup> RÉUNION (15 DÉCEMBRE 2009)**

Sur une proposition de Jean Picard, appuyée par Serge Alain, le compte rendu de la 161<sup>e</sup> réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

**2. POINTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU CCEBJ**

*a. Suivi des demandes budgétaires du CCEBJ*

Le secrétaire du CCEBJ fera un suivi auprès des destinataires de la demande budgétaire transmise au début de février. Pour l'heure, il apparaît peu probable que la subvention du CCEBJ soit augmentée pour l'année financière 2010-2011 en raison du contexte de restrictions budgétaires des gouvernements. Le CCEBJ a toutefois besoin d'une telle augmentation pour créer un poste permanent d'analyste qui joue un rôle important dans l'étude des dossiers environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et l'Administration régionale crie examineront la possibilité de verser directement au CCEBJ leur part de la subvention. Ceci permettrait d'éviter le délai dans le versement de la subvention par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

*b. Révision de la rémunération de l'agente de secrétariat (applicable au 1<sup>er</sup> avril 2010)*

Le Comité administratif du CCEBJ présente le projet de résolution concernant l'augmentation salariale de l'agente de secrétariat, applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Le CCEBJ approuve le projet de résolution. Comme l'agente travaille à temps partagé pour le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) et le CCEBJ, l'augmentation recommandée demeure sujette à l'approbation du CCCPP.

En raison de la situation budgétaire difficile du CCEBJ, les membres ne sont pas à l'aise avec l'actualisation automatique de l'échelle salariale de l'agente de secrétariat en fonction de deux échelles de référence dans la fonction publique québécoise. Le CCEBJ demande à son Comité administratif de formuler une proposition à l'intention du CCCPP afin que l'actualisation de l'échelle soit approuvée spécifiquement par chaque comité avant son application. Au besoin, les comités administratifs respectifs

du CCCPP et du CCEBJ pourraient se rencontrer pour échanger sur cette proposition.

***c. Résolution autorisant la personne nommée à la présidence par le Canada à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010***

En vertu du mécanisme de rotation à la présidence du CCEBJ, il revient au gouvernement du Canada d'assumer la présidence pour l'année 2010-2011. Les membres du Canada ont désigné Maryse Lemire pour ce poste. Le CCEBJ recevra sous peu un avis de nomination d'un responsable du gouvernement du Canada à cet effet.

**Résolution du CCEBJ n° 2010-02-24-02 autorisant Mme Maryse Lemire à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ :**

- **ATTENDU QU'il** revient au gouvernement du Canada de nommer le président ou la présidente du CCEBJ pour l'année financière 2010-2011 en vertu de l'alinéa 22.3.5 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois;
- **ATTENDU QUE** les membres du Canada au CCEBJ ont désigné Mme Maryse Lemire comme présidente pour l'année 2010-2011;
- **ATTENDU QUE** la désignation de Maryse Lemire comme présidente du CCEBJ fera l'objet d'un avis de nomination officiel du gouvernement du Canada;
- **ATTENDU QUE** tout engagement financier du CCEBJ doit porter la signature du président et du secrétaire exécutif en vertu de l'article 16 des *Règles de régie interne* du CCEBJ.

***Sur une proposition de Josée Brazeau, appuyée par Glen Cooper :***

**Il est unanimement résolu d'autoriser Mme Maryse Lemire à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.\***

**\*Applicable sous réserve de la nomination officielle de Maryse Lemire par le gouvernement du Canada.**

### **3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

#### *a. Consultation sur le projet de loi n° 79 modifiant la Loi sur les mines*

Le CCEBJ écrira à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale étudiant le projet de loi n° 79 pour demander à y présenter son mémoire. Par ailleurs, les membres conviennent qu'une démarche doit être menée auprès du sous-ministre du MRNF pour assurer la consultation du CCEBJ en amont de l'élaboration des projets de loi. Le secrétaire modifiera le projet de lettre à l'intention du sous-ministre du MRNF de façon à mettre en évidence les articles de la CBJNQ concernant le rôle du CCEBJ durant l'élaboration de lois et de règlements.

L'analyste du CCEBJ a amorcé la rédaction du projet de mémoire. Ce dernier sera axé sur l'encadrement adéquat des pratiques d'exploration minière sur le territoire de la Baie James, notamment la création d'un registre public des projets. Par ailleurs, le CCEBJ estime que les études de suivi menées durant l'exploitation minière et la restauration des sites devraient être publiques.

Quant à la consultation publique, le CCEBJ est d'avis que les modalités prévues dans le projet de loi n° 79 devraient être au moins équivalentes aux exigences de la CBJNQ et aux décisions des tribunaux concernant la consultation des autochtones. Par ailleurs, les consultations prévues dans le projet de loi n° 79 doivent tenir compte des ententes convenues entre les entreprises minières et les communautés autochtones. Dans le contexte de la Baie James, une attention particulière doit être accordée aux maîtres de trappe durant les consultations.

#### *b. Document de cadrage pour l'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord et rencontre avec le Sous-ministre associé au Plan Nord (MRNF)*

Une délégation du CCEBJ rencontrera le Sous-ministre associé au Plan Nord (MRNF), M. Christian Dubois, le 10 mars prochain. Pour le CCEBJ, ce sera l'occasion de présenter sa proposition d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du volet des transports du Plan Nord. En outre, les membres présents le 10 mars feront valoir l'importance d'une implication du CCEBJ dans les travaux considérant son rôle de supervision du régime de protection de l'environnement et du milieu social.

***c. Impact des routes forestières sur le caribou forestier***

Le secrétaire effectuera un suivi téléphonique auprès des destinataires de la lettre demandant une évaluation régionale des impacts des routes forestières sur l'habitat du caribou forestier.

***d. Projet de recherche concernant les impacts des changements climatiques à la Baie James et les stratégies d'adaptation***

Les travaux de recherche coordonnés par l'Association des trappeurs cris progressent selon l'échéancier prévu. Cependant, l'organisation des données recueillies durant les ateliers dans trois communautés et les entrevues avec les trappeurs pose un défi particulier.

***e. Site contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones)***

Le secrétaire révisera le projet de lettre pour mettre en évidence, outre les préoccupations dues à la présence de contaminants sur le site, le risque de sécurité associé à la présence de structures et de réservoirs métalliques.

***f. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles***

Le secrétaire a transmis la version la plus récente du rapport du CIRAIIG aux membres du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles. Les consultants du CIRAIIG ont révisé le rapport en tenant compte du fait qu'aucun carburant n'était utilisé pour initier le brûlage dans les sites d'enfouissement de la Baie James. Cependant, cette modification n'a pas altéré le constat du rapport à l'effet que le brûlage dans les sites d'enfouissement n'est pas une solution durable sur les plans de l'environnement et de la santé humaine.

***g. Coordination des processus d'examen du projet d'exploration uranifère Matoush***

Le Comité provincial d'examen (COMEX) et le Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) ont convenu de mener des consultations publiques conjointes sur l'étude d'impact du projet Matoush. En octobre 2009, le CCEBJ avait invité les parties visées au chapitre 22 à se prévaloir du mécanisme de fusion pour l'examen du projet Matoush (al. 22.6.7). À défaut de quoi, le CCEBJ proposait la coordination des consultations.

***h. Recommandations concernant les lignes directrices de consultation dans le processus du chapitre 22***

Des représentants de la Direction des évaluations environnementales du MDDEP ont accepté de participer au groupe de travail du CCEBJ sur la consultation publique pour le processus du chapitre 22. Des membres des comités d'évaluation et d'examen ayant une expérience significative du processus se joindront, à titre personnel, au groupe de travail ainsi que deux spécialistes des enjeux de participation publique. La première rencontre est prévue le 23 mars.

***i. Études de suivi de la rupture de digue de l'ancienne mine Opémiska***

Le CCEBJ a écrit au ministre de l'Environnement du Canada et à la Sous-ministre associée au Secteur Faune (MRNF) pour signaler l'absence d'étude de suivi sur l'habitat du poisson dans la zone d'impact de la rupture de digue du parc à résidus miniers Opémiska. La directrice régionale de la Direction de l'Application de Loi (Environnement Canada) a répondu qu'elle travaillait en collaboration avec le MRNF et que le CCEBJ serait informé des développements. Peu après, la Sous-ministre associée au Secteur Faune a répondu que le MRNF a priorisé la sécurité des infrastructures et le suivi de la qualité de l'eau. Des études de suivi de la qualité de l'habitat du poisson sont toutefois prévues au printemps 2010.

***j. Projet de colloque sur les 35 ans de mise en œuvre du chapitre 22 de la CBJNQ***

L'analyste du CCEBJ fait état des travaux du sous-comité. Le thème du colloque serait le transfert de connaissances, puisque plusieurs joueurs clés du régime du chapitre 22 s'apprêteraient à prendre leur retraite. Le Réseau Dialog collaborera à l'organisation du colloque. Afin de transmettre les connaissances à la jeune génération, le sous-comité aimerait inviter environ 150 personnes. Cependant, les membres ont indiqué qu'il s'agissait là d'un projet ambitieux et qu'une quarantaine de personnes seraient suffisantes. L'objectif sera plutôt de faire un atelier sur l'évolution – les succès et les failles – de la procédure d'évaluation environnementale, puis de voir au transfert des connaissances dans un deuxième temps. Le sous-comité déterminera la formule de financement et le type d'atelier qui sera proposé.

***k. Siège vacant de la délégation du Québec***

Un décret serait en préparation, au gouvernement du Québec, pour combler le poste vacant de membre du Québec.

#### **4. PRÉSENTATION DE DENIS BLAIS CONCERNANT LA STRATÉGIE DE TRANSPORT DU NORD-DU-QUÉBEC ET LE PROJET DE ROUTE DES MONTS OTISH**

##### *Stratégie de transport du Nord-du-Québec*

M. Denis Blais, directeur du Bureau de coordination du Nord-du-Québec (Transports Québec), explique que les démarches concernant le Plan de transport ont débuté en 1998. Un comité directeur régional regroupant les responsables des ministères visés aux gouvernements du Canada et du Québec a été mis sur pied pour assurer le caractère intégré du Plan. En outre, on a créé des comités consultatifs, respectivement pour les Cris, les Inuits et les Jamésiens, pour tenir compte des intérêts spécifiques à chaque groupe. En 2005, Transports Québec a publié un «diagnostic» pour le Plan de transport, c'est-à-dire un portrait des infrastructures existantes et des résultats de consultations.

La présentation du Plan de transport était prévue en 2008 mais a été reportée en raison de l'annonce du Plan Nord. Depuis, le Bureau de coordination travaille plutôt sur la «Stratégie de transport» qui soutiendrait les objectifs du Plan Nord. À l'instar de celui-ci, la Stratégie serait mise en œuvre sur une période de 25 ans. La ministre des Transports devrait approuver la Stratégie sous peu.

La Stratégie des transports doit permettre l'atteinte ou le renforcement de cinq cibles stratégiques :

- La sécurité des transports
- La réduction des coûts pour les ménages
- Le soutien à l'économie régionale et provinciale
- Une mobilité des usagers comparables à celle d'autres régions nordiques
- La maximisation des retombées économiques et les solutions durables

La mise en œuvre de la Stratégie devra respecter des principes tels l'adaptation des interventions à la réalité régionale; à cet égard, la concertation avec les acteurs régionaux sera cruciale. En outre, la Stratégie privilégie la conservation et l'entretien des infrastructures existantes à la construction de nouvelles. Le développement de nouveaux projets serait lié au partage de risques, c'est-à-dire que le financement dépendrait de partenariats avec le secteur privé; ainsi, les partenaires privés devront garantir un minimum de fonds pour que le projet reçoive le feu vert. Finalement, Transports Québec vise à réduire l'incertitude en intensifiant la recherche et le partage des connaissances.

La Stratégie tient également compte de facteurs qui imposent une pression particulière sur le réseau des transports du Nord-du-Québec, dont la croissance

démographique importante des populations crie et inuite. En outre, les ententes conduites avec les nations autochtones depuis 2002 ont stimulé le développement économique. Enfin, les impacts des changements climatiques nécessitent des adaptations pour assurer la durabilité des infrastructures, notamment les pistes d'atterrissage au Nunavik.

### *Questions et commentaires concernant la Stratégie de transport*

Des membres expriment des préoccupations concernant les impacts environnementaux et sociaux d'un développement accéléré du territoire dans le cadre du Plan Nord.

Denis Blais souligne que les processus d'évaluation et d'examen des impacts seront respectés durant la mise en œuvre du Plan Nord. En outre, les entités du Plan Nord font une large place, selon lui, aux représentants des nations autochtones et des groupes environnementaux.

Denis Blais rappelle que le contexte de la Baie James ne permet pas d'envisager une multitude de scénarios en matière de transport. Par exemple, dans le cas des Monts Otish, un lien ferroviaire est exclu d'emblée en raison de pentes trop fortes. Dans d'autres cas, un itinéraire de route est retenu même s'il n'est pas idéal car c'est le seul accès routier possible.

Il ajoute que le territoire de la Baie James est particulier en raison de son réseau étendu de routes forestières (11 000 km comparativement à 1500 km pour le réseau public). Bien qu'il s'agisse de routes privées, elles sont habituellement accessibles au public; ces usagers réclament habituellement que les routes forestières ne soient pas désaffectées lorsque l'entreprise forestière n'en fait plus usage. Le CCEBJ estime que cela peut causer préjudice aux Cris lorsque la route favorise l'accès de leurs aires de trappe à la chasse et à la pêche sportives.

Selon M. Blais, il est clair que l'extension du réseau routier entraînera le désenclavement du territoire. Il souligne que le désenclavement de plusieurs communautés crie a contribué à leur essor économique. À son avis, les mécanismes de concertation en place et la planification à long terme permettront d'ouvrir le territoire en respectant l'environnement et les communautés. Denis Blais signale par ailleurs que les projets de transport iront de pair avec des initiatives d'acquisition de connaissances concernant le milieu nordique.

Les membres du CCEBJ reconnaissent que les mécanismes de concertation semblent inclure l'ensemble des partenaires. Ils notent cependant que le caractère sectoriel des consultations (une communauté à la fois) peut poser des défis particuliers lors de l'intégration des préoccupations exprimées.

### *Projet de route des Monts Otish*

C'est la Table jamésienne de concertation minière qui a proposé une route des Monts Otish en 2006 pour desservir quatre projets miniers dans le secteur. Un comité directeur a été mis sur pied et on a mené une étude de pré faisabilité en 2008. La route proposée s'étalerait sur 260 km et coûterait 260 millions (\$).

Le Bureau de coordination s'est impliqué pour éviter la duplication des projets de routes temporaires. À défaut d'un engagement gouvernemental, chacune des minières pouvait proposer sa propre route. De son côté, le gouvernement envisage une route multiservice permanente favorisant à la fois le développement minier, éolien et touristique.

L'étude d'impact du projet est attendue en septembre 2010. Selon M. Blais, d'importantes consultations ont impliqué la communauté crie de Mistissini ainsi que les trappeurs visés. Les commentaires de ces derniers ont d'ailleurs mené à des modifications de l'itinéraire de la route. Pour répondre aux préoccupations concernant l'accès des aires de trappe à la chasse sportive, il est possible qu'une guérite soit établie pour contrôler l'accès à la route.

Sur le plan du financement, le gouvernement s'est engagé à couvrir 50% des coûts. Cependant, les entreprises minières impliquées ne sont pas en mesure de fournir le reste des fonds. M. Blais envisage l'application d'une approche «hybride» fondée sur le principe de l'utilisateur-payeur. Par ailleurs, la construction d'un tronçon de 50 km chaque 5 ans permettrait d'étaler les coûts sur une plus longue période.

### *Questions et commentaires sur le projet de route des Monts Otish*

Une question a trait à l'itinéraire proposé de la route, qui traverserait le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Comme la route pourrait éventuellement desservir une mine d'uranium, le transport de ce minerai risque de rendre le parc moins attrayant pour les touristes. Denis Blais explique que cet itinéraire a été retenu pour accommoder les familles crie de ce secteur.

Selon les membres, le projet de route des Monts Otish illustre à quel point une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sera nécessaire pour encadrer les développements du Plan Nord. Bien qu'une évaluation environnementale soit appliquée à la route, cette évaluation ne permettra pas de prendre en compte de façon adéquate les enjeux plus stratégiques tels l'équilibre entre les différents usagers, l'évaluation des impacts cumulatifs ou la compatibilité de la route avec les utilisations actuelles ou futures des territoires concernés. De plus, une évaluation de projet n'offrira pas de mécanisme pour évaluer les impacts régionaux de la route et des projets connexes (mines, éoliennes, chasse sportive et parc).

## **5. ADOPTION DU PROJET DE MÉMOIRE SUR LA NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU QUÉBEC**

Le mémoire du CCEBJ appuie les objectifs du projet de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour 2010-2015. Le CCEBJ propose toutefois des adaptations pour faciliter l'application de la politique en milieu nordique, notamment la création de deux fonds spécifiques : le premier soutiendrait l'acquisition de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles tandis que le second permettrait la construction d'infrastructures ou l'amélioration des infrastructures existantes.

Par ailleurs, le CCEBJ est d'avis que les communautés criées de la Baie James devraient être admissibles au programme de compensation des coûts de la collecte sélective, et ce, en tenant compte des frais élevés de transport des matières recyclables. Enfin, le CCEBJ estime qu'il faut doter les communautés criées d'éco-centres permettant l'entreposage à la fois des matières recyclables et des matières visées par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises*.

Les membres sont unanimement d'accord pour l'envoi de cette version du mémoire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

## **6. CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ SUR LES AIRES PROTÉGÉES**

Pour donner suite à la séance d'information du MDDEP du 15 décembre 2009, le CCEBJ met sur pied un sous-comité pour commenter les orientations proposées. Le sous-comité mettra l'accent sur l'importance du volet socioculturel dans les propositions d'aires protégées émanant des communautés criées. À titre d'exemple, le CCEBJ réitérera son appui à la proposition de réserve aquatique du lac Waswanipi dont une des îles abrite l'ancien poste de traite.

En ce qui concerne les projets de parcs, le sous-comité devra s'assurer que les propositions soumises soient adaptées au contexte de la Baie James, qu'il y ait une consultation adéquate auprès des organismes régionaux criés ainsi que de l'information pertinente pour identifier les zones d'intérêt pour les Cris. Le sous-comité devra en outre examiner les modèles de cogestion applicables au territoire de la Baie James.

**7. PRÉSENTATION DE JAMES YANTHA (AINC) CONCERNANT L'ENTENTE SUR LA RÉGION MARINE EYYOU**

Faute de temps, la présentation de M. Yantha est reportée à la prochaine rencontre du CCEBJ. Entre temps, M. Yantha recommande aux membres de prendre connaissance de l'information disponible sur le site Internet du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee).

**8. DEVIS CONCERNANT LA PRÉPARATION D'UN AVIS JURIDIQUE SUR LE PROCESSUS DE RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2 DU CHAPITRE 22**

Le cabinet Daigneault Avocats a déposé un devis concernant la préparation d'un avis juridique sur la procédure à suivre pour amender les annexes 1 et 2 du chapitre 22. Comme les parties n'ont pas encore entamé des pourparlers concernant les recommandations formulées par le CCEBJ en 2008, les membres estiment qu'il est trop tôt pour demander la rédaction d'un avis juridique. Par ailleurs, le CCEBJ veut éviter de s'engager dans des dépenses importantes en attendant la réponse à ses demandes budgétaires.

**9. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal les 21 et 22 avril 2010.



**Marc Jetten**  
**Secrétaire exécutif**  
**Le 26 avril 2010**